

## PRÉVENIR UN PASSAGE À L'ACTE

### SAVIEZ-VOUS QUE?

Un nombre élevé d'hommes qui se sont enlevé la vie avaient consulté un médecin dans les semaines précédant le passage à l'acte.

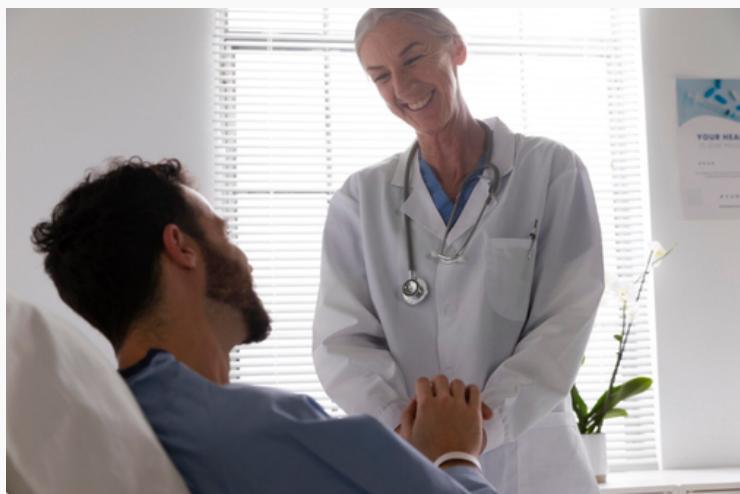
De prime abord, il importe de préciser qu'un nombre important de personnes décédées par suicide avaient consulté un médecin dans les mois précédant le passage à l'acte. Cette information, disponible pour 127 des 201 personnes décédées par suicide dont la situation a été analysée, indique que parmi ces 127 personnes :

- 39 % d'entre elles avaient effectué une consultation médicale récente (principalement auprès d'un médecin de famille).
- Bien que les données ne soient pas ventilées en fonction du genre, le dernier rapport du Coroner bas-laurentien mentionne que 21 % des personnes ont reçu des services médicaux dans le mois avant l'acte suicidaire. De plus, 7 % des services ont été utilisés d'un à trois mois ou de trois à six mois antérieurs au geste suicidaire.
- À noter que certains consultent parfois pour des problèmes de santé physique.

Dans cette optique, il apparaît pertinent que les médecins soient au fait des particularités auxquelles ils doivent porter une attention spécifique, afin de prévenir les décès par suicide. En ce sens, selon le dernier portrait des comportements suicidaires au Québec (Levesque et Perron (2025), le taux de suicide demeure environ 3 fois plus élevé chez les hommes que chez les femmes. De plus, au Bas-Saint-Laurent, le taux de suicide s'élève à 24,4 hommes /100 000 habitants, tandis que ce taux est plutôt de 20 hommes / 100 000 habitants pour l'ensemble du Québec (Levesque et Perron, 2025).

D'autre part, il s'avère pertinent de considérer qu'une multitude de moyens sont utilisés par les hommes pour s'enlever la vie, réitérant ainsi l'importance d'explorer l'accessibilité aux moyens. Ainsi, pour la période de 2020 à 2022, les moyens les plus communs pour s'enlever la vie chez les hommes au Québec étaient :

- la pendaison, la strangulation et l'asphyxie, ces moyens étant utilisés dans plus de la moitié des suicides chez les hommes (56,6 %);
- l'utilisation d'une arme à feu (13,8 % des hommes) (Levesque et Perron, 2025).



# PRÉVENIR UN PASSAGE À L'ACTE - SUITE

## À QUELS MOMENTS LES MÉDECINS DEVRAIENT-ILS AUGMENTER LEUR VIGILANCE ET ÊTRE PROACTIFS

Les recherches démontrent que certains moments sont propices aux passages à l'acte pour les personnes vulnérables; on les appelle **moments critiques**.

En général, les situations suivantes représentent les moments critiques à surveiller :

- Perte significative;
- Échec touchant les raisons de vivre;
- Traumatisme (agression sexuelle, accident mettant leur vie en danger, etc.);
- Problèmes de type disciplinaire ou judiciaire (moments particulièrement anxiogènes).

Plus particulièrement pour les **hommes**, les moments critiques à repérer sont :

- Perte significative (emploi, argent, statut, rupture amoureuse, etc.);
- Événement vécu de façon honteuse;
- Situation de violence conjugale.



En contexte de **troubles de santé mentale**, les moments critiques à considérer sont :

- Annonce d'un diagnostic;
- Enjeux de médication (1<sup>er</sup> mois d'antidépresseurs, dosage, assiduité);
- Sortie d'une structure encadrante (exemple : hospitalisation, détention, centre d'hébergement de crise, centre jeunesse, etc.);
- Début d'une phase maniaque.

En contexte de **troubles de dépendance**, différents moments critiques à considérer sont :

- Perte brusque et significative d'argent;
- Sortie d'hébergement;
- Événements faisant vivre de l'abandon/exclusion;
- Désillusion du changement;
- Rechute Sevrage/Down de stimulant;
- Aggravation du « pattern » de consommation.

### Les informations suivantes ont été tirées des documents suivants :

Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent (2013). Analyse des rapports des coroners concernant les suicides survenus au Bas-Saint-Laurent, de 2006 à 2011, Direction de santé publique, 93 pages.

Levesque, P. & Perron, P. A. (2025). Les comportements suicidaires au Québec : Portrait 2025. Québec, Bureau d'information et d'études en santé des populations, Institut national de santé publique du Québec. 78 pages.

Dumont, M. Michaud, C. et Turmel, R. (2016). Discours et comportements suicidaires: Que faire docteur! Formation.

Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent (2013). Analyse des rapports des coroners concernant les suicides survenus au Bas-Saint-Laurent, de 2006 à 2011, Direction de santé publique, 93 pages.